



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0620**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Hubert Julien-Laferrière pour une mission au Benin et au Mali

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 9 février 2009****Décision n° B-2009-0620**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Hubert Julien-Laferrière pour une mission au Benin et au Mali**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de la coopération décentralisée initiée par la Communauté urbaine, monsieur le vice-président Hubert Julien-Laferrière a été invité à se rendre à Cotonou et Porto Novo (Benin) du 21 au 26 janvier 2009 pour participer à diverses rencontres avec les partenaires locaux sur les politiques de développement et faire le point sur les projets de coopération ainsi que sur la convention avec Porto Novo.

Profitant de ce déplacement sur le continent africain, monsieur le vice-président Hubert Julien-Laferrière s'est rendu à Bamako (Mali) pour participer à l'assemblée générale du Fonds de solidarité numérique qui s'est déroulé du 26 au 29 janvier 2009.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le vice-président Hubert Julien-Laferrière pour une mission au Benin et au Mali du 21 au 29 janvier 2009.

**2° - Les frais** engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.**